Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_82-DE

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers :	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 48 Présents : 44	9 juin 2022	20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : CURTI Fabrice donne procuration à CHIOCCA Christophe

NON REPRESENTES : JEANPERRIN Brigitte - FRADJ Laurence - JEANPIERRE Jimmy.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTY.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU

*

- N° 82 –

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_82-DE

Le Conseil a donné délégation de compétence au Bureau d'Estérel Côte d'Azur Agglomération à l'exception de celles qui ne peuvent faire l'objet d'une délégation par application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de celles qui ont été déléguées à M. le Président par la délibération du 11 juillet 2020.

Réunion du Bureau du 04 avril 2022	
Délibération n°19	Adaptation au changement climatique Aménagements écologiques du front de mer de Saint-Raphaël : tranche 1 de l'opération de réaménagement du front de mer de Fréjus et Saint-Raphaël Adoption du projet et du plan de financement
Délibération n°20	Modification du tableau des effectifs
Délibération n°21	Adoption du Règlement de service fixant les conditions d'utilisation des véhicules d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Délibération n°22	Convention de mandat de recettes relatives à la gestion monétique du réseau IRVE
Délibération n°23	Convention de partenariat Enedis pour l'élaboration du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique (SDIRVE)
Délibération n°24	Participation financière 2022 au Groupement d'Intérêt Public « Agence de Rénovation énergétique Var Est – AREVE »
Délibération n°25	Intervention sur le parc de logements privés Attribution de subventions aux propriétaires privés
Délibération n°26	Attribution d'une subvention à la SCIC d'HLM Grand Delta Habitat pour l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 38 logements collectifs locatifs à Puget sur Argens « DOMAINE VICTORIA »
Délibération n°27	Attribution d'une subvention à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés de la Gabelle à Fréjus « Groupe Gallieni et groupe Valescure 2 »
Délibération n°28	Garantie d'emprunt accordée à la SCIC d'HLM GRAND DELTA HABITAT pour l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 27 logements locatifs sociaux à Fréjus Opération "Avenue Général Callies"

A la suite de cet exposé,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

Le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des délibérations prises par le Bureau en vertu de ses délégations de compétence.

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_82-DE

<u>LE CONSEIL</u>,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A SA DEMANDE,

PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 16/06/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Frédéric MASQUELIER